



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE D’EAST ANGUS

200, rue St-Jean est

East Angus (Québec) J0B 1R0

Tél: 819-560-8600 Fax: 819-823-2938

Courriel: bpoulin.eastangus@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC

**VENTE D’UN TERRAIN VACANT PAR SOUMISSION
PUBLIQUE**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, Bruno Poulin, secrétaire-trésorier, que les membres du conseil de la Ville d’East Angus ont, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2015 à 19h00 à la salle du conseil située au 200, rue St-Jean est à East Angus, adopté une résolution pour procéder à la vente par soumission publique d’un terrain vacant situé sur la rue Pie XII qui constitue la demie sud de l’ancien Parc Pie XII.

Ce terrain peut être décrit de la façon suivante :

Description :	Lot numéro 5 686 165
Dimension et superficie du terrain :	30,48 mètres par 30,48 mètres pour une superficie totale de 929 mètres carrés
Mise à prix minimale :	45 000\$

Les soumissions, dans une enveloppe scellée et adressée à la Ville d’East Angus au 200, rue St-Jean est à East Angus (Québec) J0B 1R0, doivent être identifiées de la façon suivante « **Soumission – Terrain Pie XII** » et reçues au plus tard le **26 octobre 2015 à 10h00**, heure locale, pour être ouvertes publiquement au même endroit, au même jour, à la même heure et obligatoirement accompagnées d’un dépôt de 3 000\$ par chèque certifié à l’ordre de la *Ville de East Angus*.

Toutes personnes intéressées à soumissionner peuvent effectuer une visite des lieux en prenant rendez-vous pour une visite devant se tenir **le ou avant le 23 octobre 2015** en s’adressant à l’Hôtel de Ville au 819-560-8600.

Cette vente est faite aux conditions suivantes:

1. La mise à prix minimale est de : 45 000\$;
2. L'immeuble est vendu sans aucune garantie légale et aux risques et péril du soumissionnaire retenu;
3. La ville ne fournit aucun certificat de localisation ou titre de propriété autre que ceux qui sont déjà en sa possession;
4. Le terrain est situé dans la zone Ra-11 et les usages permis sont les suivants : résidence unifamiliale;
5. Tous les frais concernant cette vente sont à la charge exclusive de l'acquéreur;
6. La soumission doit être accompagnée :
 - du nom du soumissionnaire, son adresse, son numéro de téléphone et de la signature d'une personne autorisée;
 - d'un chèque certifié de 3 000\$ fait à l'ordre de la Ville de East Angus. Ce dépôt sera confisqué à titre de dommages et intérêts si le soumissionnaire retenu ne conclut pas l'achat et ce, sans préjudice aux dommages et intérêts pouvant être réclamés du soumissionnaire;
7. Le solde du prix de vente est payable lors de la signature du contrat notarié qui doit être fait au plus tard dans les soixante (60) jours suivant l'acceptation de l'offre par résolution du conseil de la ville.

La Ville de East Angus ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers la ou les soumissionnaires.

East Angus, le 7 octobre 2015.

Bruno Poulin, CPA CMA
Secrétaire-trésorier